

# REGLEMENT INTERIEUR ET FONCTIONNEMENT -CENTRE DE DANSE VINOGRADOFF -

## INSCRIPTIONS

1. **L'inscription définitive se fait par formulaire en ligne et confirmée par mail.** Elle est finalisée au 1<sup>er</sup> règlement et garantit la place dans les cours.
2. **Un certificat médical** d'aptitude est obligatoire (valide 3 ans). Tout changement d'état de santé doit être communiqué à l'administration.
3. **L'inscription ne peut se faire sans la régularisation des impayés de l'année précédente.** Tout incident de paiement déclenche une procédure de mise en demeure. Le centre se réserve le droit d'imposer et de changer le mode de paiement dans le cas d'impayés. Les prélèvements impayés seront automatiquement représentés 1 fois avec la majoration.
4. **La signature du droit à l'image et l'autorisation de sortie** sont reconduites tacitement chaque année.

## MODE DE PAIEMENT

- i. · **UNIQUEMENT PAR PRELEVEMENTS MENSUELS : AU 5 DU MOIS.**
  - ii. · Prévenir votre organisme bancaire dans le mois lors de votre première inscription.
  - iii. · Dans le cas de refus bancaire, la somme à payer sera majorée du coût bancaire soit 3,50€
  - iv. · Chèques ou espèces pour paiement à l'année uniquement.
5. **FORFAIT COSTUMES GALA 25€** par ballet (sauf pole dance)
    - i. · En février : possibilité paiement en 3 fois
  6. **IMPAYES ET RETARD** : En cas de non-paiement les élèves seront refusés en cours.

## ARRETS DES PAIEMENTS

7. **Tout trimestre entamé est dû.**
8. L'arrêt des paiements s'effectue uniquement le dernier mois du trimestre en cours: Fin Décembre et fin mars
9. **ARRET MALADIE:** arrêt des paiements sur présentation d'un certificat médical (1 mois d'absence min.)

## FONCTIONNEMENT

10. **Toute communication se fait par mail,** si vous n'avez pas de mail les informations sont sur le tableau d'affichage, sur le site, sur Facebook, et au secrétariat.
11. **Le centre est fermé** pendant les vacances de Noël, les vacances scolaires d'été et certains jours fériés communiqués pendant l'année.
12. **Le personnel du Centre n'est pas habilité à garder les enfants en dehors des heures de cours**
13. **Il est interdit de déposer son enfant plus d'une heure avant son cours.**
14. **Pendant les cours,** les parents sont priés d'attendre les élèves dans la salle d'attente, avant la porte codée.
15. **Le port des chaussures** est interdit dans les salles de danse.
16. **Une tenue de danse décente** et une coiffure convenable sont exigées et réglementées par chaque professeurs. Il est formellement interdit de sortir du centre en brassière et en short.
17. · **L'école décline toutes responsabilités en cas de vol** ou de perte d'objet personnel.

## GALA DE FIN D'ANNEE

18. **EN CAS DE NON-PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE, LE NOTIFIER avant fin décembre car** après cette date le règlement des costumes est dû.
19. **RADIATION DU GALA SI PLUS DE 4 ABSENCES EN MAI ET JUIN NON JUSTIFIES MÉDICALEMENT**
20. **La distribution des costumes** se fait par les professeurs après le paiement total.
21. **L'effectif total des danseurs est divisé en 2 ou 3 galas par an** qui ont lieu entre Mai et Juin. Les cours et règlements maintenus jusqu'à fin juin.
22. **Lors de manifestations extérieures** Il est formellement interdit aux mineurs de sortir non accompagnés après 20h.
23. **Des règles de savoir vivre** sont communiquées et son non-respect peut entraîner des sanctions.

## DISCIPLINE ET RESPECT

24. **Les professeurs sont habilités à refuser un élève retardataire.**
25. **La critique et la dévalorisation** de l'école, des professeurs et des autres élèves seront sanctionnées après 3 avertissements par une réunion disciplinaire qui pourra aboutir à la radiation de l'association.
26. **Tout changement de cours/niveaux** n'est possible qu'après l'accord du ou des 2 professeurs concernés.